



n°46



2016

année bonne pour la planète ?



sne-fsu.org/sne/

DOSSIER

Le déclin annoncé des parcs nationaux

AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT

Espèce menacée

CGC - UNSA - SOLIDAIRES - FO

Bulletin
périodique
d'information
SNE-FSU
n°46



www.snefsu.org

sne@fsu.fr

Directeur de la publication

Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

01 41 63 27 30

06 85 91 03 50

Editorialiste

Jean-Jacques MAYNARD

Comité de rédaction

Jean-Marc MARSOLLIER

Bruno GONZALES

Daniel GASCARD

Simon LERY

Anthony TURPAUD

Jean-Paul FERBAYRE

Yannick POGNARD

Bruno DESJARDINS

Jean-Pierre MASSON

Maquettiste

Virginie CROQUET

--||:

Impression

PAPYRUS

8, rue Jean Sarrazin

69008 LYON

EDITO

3

FONCTION PUBLIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

RIFSEEP : qu'est-ce que c'est ?

4

Prévoyance Agence de l'eau : la victoire est totale !

5

ACTUALITES

J'ai tenté de suivre la COP 21 en tant que syndicaliste SNE-FSU

6

**Quasi-statut des personnels de l'environnement :
avancera, avancera pas ?**

7

Fonctionnaires : quel bel avenir ?

8

**Vers un revenu minimum pour tous ? Que penser d'un
système de revenu universel ?**

10

DOSSIER

Le déclin annoncé des parcs nationaux ?

12

En Vanoise, cela va fort, très fort !

13

VIE DES BRANCHES

Eau et Milieux Aquatiques : Des primes, déprime...

16

**Service de l'Etat : Les nouvelles régions sont là, mais tout
reste à faire !**

17

**Milieux & Faune sauvage : Retour sur les actions des
personnels de l'environnement**

18

NOTES DE LECTURE

20

RETRAITE

22

2016 : année bonne pour la planète ?

Jean-Jacques MAYNARD

C'est la question à se poser dès lors que l'on jette un regard rétrospectif sur 2015, et donc sur ce que 2015 aurait pu ou dû être et n'a pas été.

Sous l'angle causes et conséquences, les événements internationaux ont occupé le devant de la scène : interventions militaires et massacres en tout genre en premier lieu, terrorisme sanglant en second lieu justifiant tout à la fois l'exonération soudaine de nos engagements budgétaires, la nouvelle tant attendue de nos ventes d'armes (il est beau mon Rafale !) et l'instauration d'un état d'urgence bien pratique dans le contexte.

Accordons néanmoins au gouvernement français d'avoir réussi le pari d'un événement international majeur. La COP 21 a été un succès diplomatique indéniable, mais à lire analyses et retours de vécu (dont le nôtre dans ces pages), il se confirme que rien n'est pour autant réellement acquis à hauteur des enjeux climatiques affichés.

Sous réserve de validation par certains de ses acteurs majeurs (dont le congrès US au premier chef), la planète devrait donc bénéficier d'un plan réorientant les dérives actuelles des cycles de production et de consommation.

Engager un plan, c'est manifester une volonté politique en engageant l'action publique et donc des moyens humains et financiers.

Côté volonté politique au-delà des choix du budget 2016, les décisions affichées restent la construction de Notre Dame des Landes, la énième prolongation des autorisations de rejets toxiques en Méditerranée, la promotion débridée des macroneries en tout genre...

Côté engagement de l'action publique sur ce sujet, on ne trouve dans le budget 2016 que durcissement des réductions de moyens déjà engagées. L'affichage de report sur la société civile des actions de transition climatique en a d'ailleurs situé immédiatement leurs limites : la COP 21 sous état d'urgence a permis de caractériser bonne et mauvaise société civile, respectivement l'officielle porteuse de la traditionnelle pensée unique et autorisée à se manifester et la plus commune interdite de manifestations.

Notre quotidien de 2016 va également devoir se vivre dans notre nouveau contexte institutionnel régional, en

commençant par tenter de le comprendre sur le fond (compétences et contenu de l'action publique), suite à la situation politique issue des résultats électoraux de décembre.

Plus que les affirmations des uns ou des autres, la lecture électorale de ces résultats sur les anciens découpages régionaux est édifiante : un tripatouillage institutionnel visant à éviter la pire débâcle au gouvernement en place et à limiter au mieux l'accès du Front National à des présidences de Région. Vu sous cet angle, l'exercice de charcutage se révèle un succès de haute-voltage, les scores électoraux atteints font néanmoins craindre que ce ne soit le dernier exercice du genre.

Partis politiques et médias ne se sont d'ailleurs pas privés dès le lendemain matin de nous faire comprendre que cette élection n'était que le tour de chauffe préalable à la mobilisation des écuries présidentielles pour 2017.

On parle d'un remaniement gouvernemental pour février, mais ces seuls éléments et leurs suites probables augurent

d'une année 2016 difficile. Pour autant, et suite aux actions engagées en 2015 par les personnels

(Intersyndicale Environnement sur statuts et carrières, régime de prévoyance des personnels Agences de l'Eau ...), la pression sur l'administration du MEDDE semble contraindre cette

dernière à découvrir notre existence et mieux mesurer les enjeux relevant de sa responsabilité.

Un effet indirect de la COP21 a en effet été de réactiver le calendrier parlementaire de la loi biodiversité et donc de rendre à nouveau crédible la perspective de création de l'AFB.

Les personnels ont investi leur confiance et fait preuve de leur soutien au SNE et à ses sections locales dans les actions de revendications engagées pour que nos missions environnementales continuent à s'exercer malgré la dégradation de leurs conditions de travail, de statut et de fonctionnement au quotidien.

Donc ce qu'on se souhaite pour 2016, ce que le SNE vous souhaite pour 2016, c'est une mobilisation et un investissement maintenu pour que la poursuite des mouvements engagés aboutisse enfin au respect des promesses faites depuis bien longtemps. Et que plus qu'accessoirement, la création de l'AFB ne soit pas la chronique de l'échec prévisible et annoncé.



Et si la nature
était la solution
d'adaptation
au changement
climatique ?



RIFSEEP : qu'est-ce que c'est ?

Jean-Marc MARSOLLIER

Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 met en place un nouveau régime indemnitaire appelé à devenir, à terme, le régime de référence de la plupart des corps de la fonction publique de l'État. **Le 5 décembre 2014 sortait la circulaire relative à la mise en œuvre de ce décret.**

La démarche de simplification du paysage indemnitaire, initiée ces dernières années, vise à réduire sensiblement le nombre de régimes indemnitaires actuellement mis en œuvre dans la fonction publique de l'État. **L'élaboration du RIFSEEP s'inscrit dans ce cadre.** Il a vocation, à ce titre, à devenir le nouvel outil indemnitaire de référence, applicable, comme le mentionne l'article 1er du décret du 20 mai 2014, à tous « les fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984 », sans être réservé à la filière administrative comme c'est actuellement le cas pour la Prime de fonctions et de résultats (PFR). Le principe d'une adhésion généralisée, à l'horizon 2017, a, en effet, été posé au III de l'article 7 du décret du 20 mai 2014.

Les exceptions à cette obligation devront figurer, de manière exhaustive, dans un arrêté des ministres chargés de la fonction publique et du budget. Chaque département ministériel doit donc déterminer les corps et emplois qui, du fait de leurs spécificités, n'ont pas vocation à intégrer le nouveau dispositif. La publication de cet arrêté interministériel est prévue avant la fin du premier semestre 2015. **Les ministères sont donc invités à faire connaître la liste des corps et emplois exclus** dans les meilleurs délais.

Deux vagues d'adhésion étaient programmées (décret du 20 mai 2014). Ainsi, devaient adhérer au nouveau dispositif :

– **Au plus tard le 1er juillet 2015 :**

les corps d'adjoints administratifs régis par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 ; les corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État régis par le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 ; les corps interministériels des conseillers techniques et des assistants de service social ainsi que l'emploi de conseiller pour l'action sociale régis respectivement par les décrets n° 2012-1098, 2012-1099 et 2012-1100 du 28 septembre 2012 ; le corps interministériel des

attachés des administrations de l'État régi par le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 ; l'ensemble des corps et emplois bénéficiant de la PFR régie par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008.

– **Au plus tard, le 1er janvier 2017 :** l'ensemble des corps et emplois relevant de la loi du 11 janvier 1984 à l'exception de ceux mentionnés dans l'arrêté interministériel prévu au II de l'article 7 du décret du 20 mai 2014.

Chacune de ces vagues d'adhésion doit faire l'objet d'un bilan présenté aux comités techniques (CT) compétents. Par ailleurs un bilan de la mise en œuvre du dispositif est présenté au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE).

Les demandes d'adhésion peuvent largement anticiper ces échéances dans le cadre d'un schéma ministériel d'adhésion défini conjointement par le ministère intéressé et le ministre chargé de la fonction publique. Le ministre chargé du budget est également associé.

Le RIFSEEP où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le 17 avril 2015, le secrétaire général du MEDDE/MLETR a annoncé que la mise en place du RIFSEEP est repoussée au 1er janvier 2016, sauf pour les administrateurs civils. Que la Direction des ressources humaines (DRH) ait pu convaincre la DGAFP d'envisager une migration de système indemnitaire en cours d'année ne pouvait que présenter de très sérieux risques de rupture de payes pour les personnels...

En 2015 plusieurs réunions de travail se sont tenues avec la DRH et la réunion plénière du 5 juin dernier portant sur le RIFSEEP a tourné court. Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, a en effet indiqué le 1er juin 2015 que nos deux ministères allaient engager une demande de dérogation de mise en place du RIFSEEP pour les corps techniques (A, B et C) et les personnels d'exploitation, des raisons de calendrier budgétaires justifiant la dérogation prévue par les dispositions de la

circulaire Fonction Publique du 5 décembre 2014. Il est effectivement impossible pour l'administration de régler l'année de décalage de l'indemnité spécifique de service (ISS) versée aux personnels techniques, faute de crédits d'ici le 1er janvier

2017, date à laquelle tous les fonctionnaires de l'État doivent être soumis au RIFSEEP.

Ce RIFSEEP, qui pourra entraîner un gel voire une baisse indemnitaire, ne peut que générer de graves inégalités au sein des communautés de travail composées autant de personnels techniques que de personnels administratifs.

Le RIFSEEP

Une nouvelle usine à gaz renforçant l'individualisation des rémunérations !

Les organisations syndicales ont unanimement combattu le projet proposé par nos ministères et ont exigé une dérogation pour tous les personnels.

Fin 2015 le RIFSEEP se précise quelque peu : Ce régime indemnitaire doit être mis en place pour certains corps au plus tard le 1er janvier 2016 et remplacer les indemnités de corps existantes. Dans ce cadre, les corps suivants basculeront au RIFSEEP le 1er janvier 2016, avec traduction sur la paie de janvier 2016 : Inspecteurs et inspecteurs généraux de l'administration et du développement durable (IADD/IGADD) ; Attachés ; Inspecteurs des affaires maritimes ; Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) ; Techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) percevant la PFR.

Les corps intégrés ultérieurement bénéficieront toutefois d'un paiement rétroactif au 1er janvier 2016 : Adjointes administratifs ; Adjointes techniques ; Syndics des gens de mer ; Conseillers techniques de service social.

Dernière information importante

Lors du dernier CTM, le Secrétaire général a indiqué que Madame LEBRANCHU, ministre de la Fonction publique, a adressé une lettre à nos deux ministres, dans laquelle elle ne donne pas suite à l'exemption demandée pour certains corps. C'est donc le Premier ministre qui arbitrera ce dossier. L'entrée dans le RIFSEEP des corps précités est prévue au 1er janvier 2017 au plus tard.

Prévoyance Agences de l'eau : La victoire est totale !

Patrick Saint-Léger

Les personnels contractuels des agences de l'eau bénéficient de longue date d'une prévoyance obligatoire, avec une participation de l'employeur à hauteur de 75 % (et 100 % à Rhin-Meuse), dispositif remis en cause par la Cour des Comptes.

A l'occasion du terme de ces contrats de prévoyance fin 2014, le ministère envisageait son remplacement par une prévoyance facultative et sans participation de l'employeur. Dans le cadre d'une intersyndicale menée par le SNE-FSU, les personnels se sont mobilisés avec une pétition signée par plus de 80 % des personnels concernés, puis par une journée de grève suivie massivement (70 %).

Le SNE-FSU a également produit régulièrement des expertises juridiques à chaque étape des discussions.

Sous la pression, le ministère s'est emparé du sujet. Le dépôt d'un amendement dans le cadre de la loi biodiversité a tourné au fiasco lors de l'examen par les commissions du Sénat.

Pour finir, le ministère a porté en interministériel un projet de décret sécurisant durablement le dispositif.

Après moult péripéties, le décret « Prévoyance » a été publié au Journal officiel le 22 janvier 2016. C'est la fin heureuse d'un combat de plus de 2 ans !

Le SNE-FSU attend maintenant un juste retour des économies réalisées sur le nouveau contrat avec une amélioration sensible du taux de participation de l'employeur.



J'ai tenté de suivre la COP 21 en tant que syndicaliste SNE-FSU

Ruven GONZALES

On ne peut que se réjouir de l'accord final entre les nations à l'issue de la vingt-et-unième conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui a eu lieu à Paris (COP 21). Le signal donné aux investisseurs du monde économique qui nous gouvernent est clair : ça ne peut plus continuer comme avant, il faut s'engager vers la transition.

Les chefs d'Etats du monde entier ont enfin pris conscience des enjeux pour l'humanité de cette hausse des températures dont la cause, les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...), n'est plus discutable. Les dérèglements climatiques déjà constatés sont catastrophiques et le seront de plus en plus pour le monde entier. Les populations les plus pauvres, mais les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, seront les premières touchées.

Maintenant presque tout reste à faire. Il faut s'engager sans retard sur une transition environnementale, économique et sociale à la hauteur de ces enjeux.

L'accord adopté invite les Etats du monde entier à limiter la hausse des températures à 2°C voire même 1,5°C pour la fin du siècle. Pour autant, les engagements pris aujourd'hui par ces mêmes Etats conduisent à un réchauffement global compris entre 3 et 4°C, dont les conséquences seront insupportables pour l'humanité. Pour limiter les effets des catastrophes climatiques en contenant la hausse à 2°C plutôt que 3 ou 4, il faudrait dès maintenant renoncer à extraire 80 % des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...) et investir exclusivement dans la sobriété énergétique, les économies et les énergies renouvelables. Mais ces termes ont été sortis du texte de l'accord final. Plus aucune référence aux énergies fossiles responsables, pas plus qu'aux solutions telles que les énergies renouvelables. Pire, la notion de nécessité de s'inscrire dans la croissance économique a été ajoutée. Quant aux pays riches qui ont émis et émettent encore aujourd'hui la grande majorité des gaz à effet de serre, leur responsabilité historique a été gommée au dernier moment : **«Les Etats développés DEVRAIENT prendre la tête...» a remplacé «PRENDRONT la tête... »**. Les renoncements sont nombreux pour faciliter l'accord. Beaucoup d'autres points ont été supprimés telles les références aux transports aériens et maritimes, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les moyens financiers à hauteur de l'objectif 1,5 °C pour aider les pays pauvres non responsables (Pas de plancher à 100 milliards pour l'atténuation ou 150 milliards pour l'atténuation et l'adaptation).

Comme le dit ATTAC, « *Les États ne sont pas prêts à enclencher la "révolution climatique". L'accord de Paris franchit les "lignes rouges" fixées par la société civile !* ».

Après cet accord, le principal reste à faire. La transition énergétique, économique et sociale, c'est possible. Il va falloir s'y mettre sans tarder et rien ne sera possible sans une amplification des mobilisations citoyennes.

La transition écologique, économique et sociale offre un potentiel de création d'emploi important aussi bien dans le public que dans le privé. Certaines études estiment à plusieurs millions le potentiel d'emplois de programmes de transition ambitieux. De quels emplois parle-t-on ? Les attentes de la société sont nombreuses non seulement pour l'isolation des maisons et bâtiments ou pour la production d'énergies renouvelables, mais aussi dans le domaine de l'eau, de la protection des espaces naturels et de la biodiversité et plus largement de toutes les activités qui relèvent d'une utilité sociale et des services à la personne.

Les moyens financiers nécessaires sont sans commune mesure avec l'argent public injecté pour sortir les banques de la crise qu'elles avaient créée en 2008. Citons les plus communs comme la lutte contre la fraude fiscale (des centaines de milliards), un prélèvement sur les transactions financières, l'arrêt des subventions aux énergies fossiles et polluantes (des centaines de milliards également), le transfert des aides sociales au chômage de masse. Tous ces moyens financiers doivent être recyclés pour la création d'emplois... C'est une question de choix de société pour sauver nos démocraties. Les politiques n'auront pas le courage de s'y engager réellement sans une mobilisation citoyenne plus forte que les lobbies économiques.

Maîtriser le réchauffement climatique et créer des millions d'emplois en France (et ailleurs dans le monde) est possible :

- En partageant les richesses et en transférant massivement les moyens financiers existants vers l'emploi digne et décent pour le climat et les services à la personne. Une coalition de syndicats anglais a produit récemment un manifeste intitulé « 1 million jobs for climat », allons sur ce terrain ;
- En investissant immédiatement et massivement dans les solutions énergétiques « bas carbone » (sobriété, économies, énergies renouvelables) ;
- En partageant le travail dans les pays occidentaux où l'essentiel du chômage est lié aux gains de productivité plus qu'aux délocalisations. En France, si on partageait le travail entre tous les actifs potentiels, 31 heures hebdomadaires suffiraient et non 37 heures comme actuellement. Le retour à la retraite à 60 ans laissant la place aux jeunes est également une manière de partager le travail ;
- En impliquant et en accompagnant la population pour qu'elle s'approprie et mette en œuvre les changements de comportement et les solutions collectives et locales.

Nous invitons et appelons chacun à rejoindre et participer aux nombreux collectifs et manifestations créés partout en France et dans le monde. Donnons-nous les moyens de transformer une utopie en projet de société ambitieux.

Quasi-statut des personnels de l'environnement : avancera ou avancera pas ?

Daniel GASCARD

A la question de savoir si le quasi-statut a un espoir de voir le jour, la réponse est difficile.

Il y a un mois, avant la COP 21, notre pronostic était pour le moins négatif. L'annonce de l'inscription au Sénat de la loi biodiversité au mois de mars 2016 ne laissait aucune chance de voir celle-ci aboutir avant les élections présidentielles. Et sans loi biodiversité, pas de quasi-statut.

Certes le ministère n'a de cesse de nous répéter que les deux dossiers ne sont pas forcément liés, que le quasi-statut pourrait être publié sans loi mais même eux n'y croient plus !

Et ce pour au moins deux raisons :

- La première est le comportement du guichet unique (ministère du budget et ministère de la fonction publique) depuis le mois de juillet. Le quasi statut leur a été vendu comme une condition nécessaire à la création de l'agence française pour la biodiversité (AFB). Peu enclin à dépenser plus, le ministère du budget n'a aucune raison d'anticiper sa création. Car malgré la faiblesse des rémunérations qui y sont prévues, surtout les conditions de reclassement scandaleusement défavorables, la mise en œuvre du quasi-statut aurait un coût tant les rémunérations actuelles des personnels contractuels sont indigentes.

- La deuxième, et pas la plus glorieuse, est que Bercy était farouchement opposé à l'inscription du quasi-statut dans la loi. Violé par un arbitrage de Matignon, nous savons d'expérience que Bercy a la rancune tenace (les personnels des agences de l'eau en savent quelque chose, eux qui, neuf ans après la sortie, sur arbitrage interministériel, de leur statut subissent encore la rancune de Bercy) et que la première des repréailles est bien sûr aujourd'hui de calquer le calendrier du quasi-statut sur celui de l'AFB.

**...Donc pas de loi biodiversité,
pas de quasi-statut !...**

La COP 21 a été l'occasion pour les associations environnementales, en particulier FNE, de rappeler au Président de la République ses engagements et de dénoncer le retard pris par le projet de loi et la création

de l'AFB. Il n'y a pas lieu ici d'ouvrir le débat sur ce qui les pousse à vouloir voir aboutir ce projet pourtant si mal emmanché ; mais cela mériterait sans aucun doute que nous en discutions.

Que ce soit pour préserver politiquement la COP 21 ou pour une autre raison, François Hollande a annoncé faire en sorte que la loi paraisse avant la fin du premier semestre 2016 pour une création de l'AFB au 1er janvier 2017.

Effet d'annonce ou réelle volonté, l'avenir nous le dira. Le premier effet a été l'inscription en première lecture au Sénat pour les 19, 20, 21 et 26 janvier prochains ; soit deux mois plus tôt qu'annoncé en septembre. Mais le cheminement parlementaire est encore long et semé d'embûches car les probabilités que Sénat et Assemblée Nationale s'accordent sur un texte est nulle.

Ce projet ne faisant l'objet d'aucune procédure accélérée, il devra encore être inscrit, après le vote en première lecture au Sénat (faisant suite au vote en première lecture à l'Assemblée en Juin 2014) en :

- en Commission mixte paritaire pour étudier les différences entre les textes issus du Sénat et de l'Assemblée Nationale
- en Commission puis en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale
- en Commission puis en deuxième lecture au Sénat
- en troisième lecture dans l'une des deux chambres si les textes diffèrent encore
- pour adoption définitive à l'Assemblée Nationale.



Tout ceci à réaliser avant les vacances d'été. Ce n'est pas (encore) impossible ! Mais cela nécessitera une volonté sans faille du gouvernement d'en faire une priorité, y compris face à la tentation de projets de loi exprès censés répondre dans l'urgence à tel ou tel crise ou accident.



Fonctionnaires : quel bel avenir ?

Christophe RAMAUX et Henri STERDYNIAC, Membres du collectif d'animation des Economistes atterrés

Alors que les néolibéraux démobilisent les salariés du privé en promouvant un modèle d'entreprise où celle-ci est réduite à satisfaire les actionnaires, il est temps d'offrir aux fonctionnaires un nouvel horizon : moins bureaucratique, plus soucieux d'associer les usagers.

Gloire aux riches et guerre au peuple, telle semble être la logique d'Emmanuel Macron. Après les chômeurs, le droit du travail protégeant les salariés du privé, c'est aux fonctionnaires qu'il s'en est pris. Les récents attentats ont mis en valeur le rôle irremplaçable des policiers, des pompiers et urgentistes, des enseignants aussi afin d'éclairer nos enfants. Mais il faut aller au-delà. C'est l'utilité économique même des fonctionnaires qui mérite d'être réhabilitée.

Les fonctionnaires sont productifs

Alors que la responsabilité d'un ministre est de favoriser le «vivre ensemble», Emmanuel Macron attise l'opposition entre «ceux du public» et «ceux du privé». A y réfléchir, nous sommes pourtant tous dans le même bateau. Loin de l'idée reçue sur le sujet, les fonctionnaires sont productifs. Leur valeur ajoutée (la contribution au PIB des administrations) s'est élevée à 360 milliards en 2014. C'est colossal, cela représente un tiers de celle des sociétés non financières (1 074 milliards). Cette production se retrouve en consommation de services publics individualisables (éducation, santé, culture... à hauteur de 53 %) ou collectifs (police, armée, justice, route... pour 47 %). La différence essentielle entre public et privé porte sur le mode de consommation. Les produits marchands sont vendus, tandis que les services publics sont accessibles gratuitement. On ne paie pas à l'entrée de l'école ou de l'hôpital. Libre d'accès, cette consommation n'est cependant pas gratuite au fond, elle doit être payée. C'est le rôle de l'impôt. L'impôt stricto sensu (on ne parle pas ici des cotisations sociales reversées aux ménages sous formes de retraites, d'allocations chômage) joue donc le même rôle que le prix du croissant pour un boulanger. Il permet de payer le travail productif du fonctionnaire.

Les fonctionnaires coûtent moins cher

Les missions publiques seraient mieux assumées par le privé soutiennent les libéraux. Outre que cela creuserait considérablement les inégalités d'accès, c'est oublier que le public est moins coûteux pour trois raisons. Il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer tout d'abord. La privatisation des sociétés d'autoroute a coûté très cher aux citoyens (un peu moins d'impôts mais beaucoup plus de péages) ; les hôteliers pressurés par les centrales privées le seraient moins par un office public de réservation. Les salariés qualifiés du public sont payés en dessous de ceux du privé ensuite.

Un ouvrier ou un employé y est légèrement mieux payé : 1634 euros nets en moyenne dans la fonction publique territoriale, qui en compte beaucoup, contre 1619 euros dans le privé. Mais les cadres qui sont nombreux dans le public (éducation oblige) le sont beaucoup moins : 3054 euros nets dans la fonction publique d'Etat (où sont les enseignants) contre 4033 euros dans le privé. Les économies d'échelles en troisième lieu. Aux Etats-Unis, les dépenses de santé (privatisées à hauteur de 50 %) représentent 17 % du PIB contre 11,7 % en France. Pourquoi ce surcoût alors que l'espérance de vie à la naissance y est inférieure de plus de trois ans à celle de l'Hexagone ? Car le privé coûte cher : des milliers d'acteurs vont démarcher les entreprises pour négocier leurs assurances. En France, le même barème de cotisations s'applique à toutes les entreprises, ce qui au passage garantit l'égalité entre elles.

Les services publics réduisent les inégalités

On vient de le voir, le travail dans le public est moins inégalitaire. La remise en cause du statut signifierait baisse des salaires et précarité pour les fonctionnaires du bas de l'échelle et forte hausse pour certains. Emmanuel Macron est bien placé pour le savoir : les écarts de salaire dans une banque sont bien plus élevés que dans la fonction publique. Mais ce qui vaut pour le travail vaut pour la consommation. Celle de services publics réduit massivement les inégalités. Les 20 % les plus riches ont un revenu primaire (salaire, revenu du capital), 8,1 fois plus élevé que les 20 % les plus pauvres. Les prélèvements (impôts directs et cotisations) réduisent ces inégalités à 7,6.

Mais, c'est surtout par la dépense publique (cette grande galeuse) qu'elles sont réduites : on passe finalement à 3,2 grâce aux prestations sociales et à la consommation de services publics.

Le statut évite retraites anticipées et chômage des seniors

Alors que le Medef a plaidé et a obtenu le recul de l'âge de la retraite, les entreprises continuent à se délester de leurs seniors. Le taux de chômage a fortement augmenté chez les 55-64 ans depuis 2007 (de 4,4 % à 6,4 %). L'emploi à vie a ses rigidités, mais celles-ci ont un mérite : elles obligent à former, à faire progresser, à maintenir les capacités de travail des salariés, ce dont les entreprises privées se délaissent trop souvent en reportant sur la collectivité (l'Unédic) leur «gestion» des seniors, après les avoir usés sans scrupule.

Le statut protège du précaire

La remise en cause concomitante du code du travail pour le privé et du statut des fonctionnaires n'est pas anodine. Pour les libéraux, l'emploi doit être flexible. C'est oublier que le bel ouvrage suppose apprentissage, coopération, innovation, toutes choses que des travailleurs jetables ne peuvent réaliser.

Que gagnerait la société à généraliser la précarité chez ses infirmières, ses enseignants ? Les études des sociologues et des psychologues du travail le soulignent : un travailleur est d'autant plus efficace, investi dans son travail, qu'il y est respecté, reconnu. La fonction publique repose sur le système de la carrière (avec emploi à vie garanti) ou sur celui de l'emploi ouvert (avec contrat de droit commun).

La France, afin de garantir l'intégrité du fonctionnaire (le maire de Béziers ne peut ainsi changer à sa guise ses agents), privilégie le premier modèle, même si un volant de non titulaires existe (de l'ordre de 20 %). Mais dans les autres pays, les salariés du public ne sont pas sans statut. Ils bénéficient souvent de conventions collectives leur assurant la stabilité de leur emploi, à l'instar, en France, des salariés de la SNCF ou d'EDF (qui ne sont pas fonctionnaires), mais aussi des banques.

De nombreux salariés du privé souffrent de la précarité : la priorité n'est-elle pas de réduire celle-ci, de faire converger les statuts par le haut ?

Quelle réforme du public ?

Comment résorber la césure entre public et privé dont souffre, il serait vain de le nier, la France ? Cela passe par la réhabilitation de la dépense publique (pourquoi la hausse des dépenses d'automobiles serait-elle bonne pour l'économie et pas celle pour la santé ?).

Mais il faut aller plus loin. Dans l'idéal, il serait mieux de vivre dans une société où, le plein-emploi aidant, chacun pourrait assumer (s'il le souhaite) des missions de services publics à un moment de sa vie, en facilitant effectivement les passages entre public et privé. Mais le plein-emploi suppose des politiques macroéconomiques aux antipodes de celles menées depuis trente ans. De même, si la grande majorité des fonctionnaires font leur travail avec dévouement, il y a bien lieu d'en remobiliser certains.

Comment s'y prendre ? Les néolibéraux démobilisent les salariés du privé en promouvant un modèle d'entreprise où celle-ci est réduite à satisfaire les actionnaires. Ils démobilisent aussi les agents publics par leurs discours culpabilisant et par leurs règles de management (souvent coûteuses) importées du privé. Offrir aux fonctionnaires un nouvel horizon, moins bureaucratique, plus soucieux d'associer les usagers, afin qu'ils s'adaptent toujours mieux pour assumer leurs missions traditionnelles, mais aussi de nouvelles missions, dont l'écologie (c'est un office public américain qui a permis de lever le lièvre Volkswagen) : ce serait un beau projet mobilisateur. Encore faudrait-il pour le porter des dirigeants préoccupés par la chose publique (Res publica).



Vers un revenu minimum pour tous ? Que penser d'un système de revenu universel ?

Simon LERY

Revenu de base, allocation universelle, revenu universel, d'existence, inconditionnel, garanti... voilà un sujet – pas si nouveau en fait – qui semble connaître un regain d'intérêt ces temps-ci. Tout ces termes recoupant des idées très différentes, mettons les toutes dans le même sac pour privilégier un point de vue « opinion publique » et simplifier cette tribune...

Débat politique intéressant, à la valeur fantasmée inouïe, puisqu'elle permet de rassembler dans ses supporters les plus libéraux et les plus libertaires : voir à cet égard la liste des soutiens mentionnés dans la tribune de Jean Gadrey¹.

D'emblée deux éléments suscitent l'intérêt : d'une part l'idée de « liberté », d'autre part l'idée d'un minimum vital garanti, qui permettrait au moins de vivre et laisserait justement à chacun cette liberté de s'en contenter. En quelque sorte, elle serait l'instrument magique de la réalisation d'un idéal individuel de maîtrise de sa vie. Et pourquoi pas, pour ses adeptes, un des moyens de la décroissance ou de la « sobriété heureuse », pour reprendre l'expression de Pierre Rabhi. Bref, une merveille à la croisée de l'accomplissement individuel et collectif, dans une société enfin parvenue à la maturité sociale.

Le problème, justement, c'est que, pour une partie de ses défenseurs, le fondement de ce revenu de base est la croyance en une croissance durable qui puisse alimenter le système. Certains voient même dans le revenu universel une « voie rapide pour relever l'économie française sans traumatiser notre ordre social »². Mais passons...

Peut-on échapper à la séduction de cette idée ? Décortiquons ces deux questions fondamentale que sont la liberté de travailler, et plus prosaïque, le niveau vital de ce revenu pour tous.

La liberté de travailler ou pas

Le revenu universel renvoie, souvent explicitement, à la liberté de travailler ou non (pour gagner plus) et donc aux choix individuels que chaque travailleur potentiel peut exercer dans le cadre du marché du travail. Prenons une

entreprise ; supposons là, au mieux, préoccupée par le niveau de l'emploi dans son pays. Cette entreprise, plongée dans un système qui garantit à tous un revenu de subsistance, va-t-elle se sentir portée à proposer davantage d'emplois, alors même qu'on aura allégé sa responsabilité sociétale ? Par contre-coup, en quoi « l'employabilité » des millions de personnes hors de l'emploi sera-t-elle augmentée par la mise en place de ce système de solidarité. Ces millions de personnes seront-elles davantage « libres » de travailler ?

Présupposer que le marché du travail est organisé autour de la liberté de l'employé et non de celle de l'employeur, n'est-ce-pas tout simplement accréditer l'idée que les chômeurs sont chômeurs « parce qu'ils le veulent bien » ?

On peut trouver un indice du sens du mot liberté, sous-jacent à l'idée de revenu/allocation universel/le, en examinant les expérimentations menées en ce sens. Outre le cas finlandais, la proposition du « Liber », promue notamment par Marc de Basquiat³, s'appuie sur deux composantes : un revenu fixe et un impôt proportionnel pour le financer. En d'autres termes et en simplifiant : forfaitisation des aides sociales, et surtout pas de progressivité de l'impôt – la logique de « flat tax » chère aux libéraux.

Le risque est grand, par conséquent, que la « liberté » ne soit pas réelle et que, au contraire, elle n'aggrave l'exclusion du marché du travail d'une partie de la population de plus en plus grande.

Dans ces conditions, si certains avancent l'idée qu'on sorte ainsi du caractère ostracisant de la situation de chômage, on a du mal à voir comment on pourra permettre demain la valorisation des « non travaillant », ceux qui refuseront de prendre un emploi pour vivre mieux. Par la valorisation symbolique de leur engagement associatif, par exemple ? Mais ne seraient-ils pas alors fondés, et davantage qu'aujourd'hui, à réclamer leur dû plutôt que de continuer à œuvrer bénévolement pendant que d'autres travaillent à leur seul intérêt personnel ?

Le niveau de l'allocation universelle

Sur cette seconde question fondamentale, diverses idéologies s'opposent⁴ mais, dans celles portées aujourd'hui par le monde politique français⁵, il existe peu de propositions d'allocation à un niveau sensiblement supérieur au niveau moyen des aides sociales distribuées aujourd'hui. En Finlande, on

s'orienterait au mieux vers ce niveau moyen⁶, prestations de santé incluses. Mais certaines hypothèses placent même clairement ce montant au niveau du seuil de pauvreté – parfois avec les meilleures intentions selon l'idée, par exemple, que ce revenu serait un outil de lutte contre la pauvreté – voire même en dessous !

Car c'est bien là qu'est le nœud du problème : trop bas, quel est son intérêt ? Ne projetterait-il pas les couches sociales aujourd'hui bénéficiaires de la solidarité dans une plus grande difficulté ? Trop haut, c'est-à-dire au point de générer une vraie liberté de ne pas travailler, le financement devient compliqué⁷. Aujourd'hui, en France, le sujet émerge peu à peu en dehors des sphères de spécialistes. Selon quelle approche ? Pour les plus libéraux, il s'agit tout simplement d'éradiquer tous les systèmes de protection sociale.

Certes on voit bien que, pour le chômage, le système du salaire universel pourrait constituer une piste de substitution... Mais pour le reste ?

La piste intéressante, énoncée par Jean Gadrey – qui s'appuie notamment sur les idées de collectifs de chômeurs – c'est celle de revaloriser nettement les minima sociaux, dits « inconditionnels », sans toucher à l'ensemble des autres protections sociales. Il soutient aussi l'idée d'un système, complexe par nécessité, proposé par Paul Ariès, de combinaison d'un versement national en euros, d'une partie en monnaie locale à inventer et, enfin, de gratuité de droit d'accès aux biens communs (eau, transports en commun...). Une idée intéressante contre les approches simplistes !

Car l'empilement des aides sociales, aujourd'hui, est le fruit d'une histoire. Il n'est peut-être pas une condition nécessaire du principe républicain selon lequel chacun reçoit selon ses besoins ; il serait la déclinaison, au fil des temps, des différentes politiques résultant de luttes sociales.

La remise en cause de ce système, pour certains, serait une piste pour sortir de la civilisation du travail, et donc du drame du non-travail, voire un

moyen de sauver notre société de sa crise démocratique⁸. Peut-être...

En tout cas, la façon dont cette idée de revenu universel viendra vraiment dans le débat politique en France sera fondamentale – et, il ne faut pas en douter, cela viendra dans le débat – car l'idée (ultra)libérale d'un revenu de base au rabais, fossoyeur des protections sociales, ne serait pas une étape vers un revenu de base de gauche mais l'empêchement durable de la concrétisation de celui-ci.



1. cf. tribunes 1, 2 et 3 dans *Alternatives Économiques* des 21-22/11/2015: <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2015/11/21> et suivants

2. Article d'Eric Verhaeghe : « Le SMIC est mort, vive le revenu universel » dans *Le figaro.fr*, 30/04/2014

3. <http://www.generationlibre.eu/dossiers/liber-un-revenu-de-liberte-pour-tous-2/>

4. Cf. notamment les travaux du sociologue et économiste Bernard Friot, par ailleurs militant du PCF, sur la notion de salaire en général et de « salaire universel » en particulier, et le Réseau Salariat : www.reseau-salariat.info

5. cf. le large spectre mentionné par Jean Gadrey, des plus libéraux aux plus à gauche, en passant par une partie d'Europe-écologie-Les Verts ; auquel il faut ajouter diverses personnalités politiques de droite de plus ou moins premier rang, postes avancés d'une offensive suspecte, qui défendent divers projets en ce sens.

6. La décision serait de le fixer à 800 €, mais une expérimentation est lancée... à 550 €

7. cf. « La Finlande teste le revenu de base », *Alternatives Economiques*, Janvier 2016

8. L'Obs, suite aux résultats du FN aux élections en décembre 2015, « a lancé le mot-clé #ToutChanger (...) pour réinventer le pays » ; il en ressort que « des internautes suggèrent que le [système finlandais du salaire/revenu universel] soit mis en place dans notre pays »

Le déclin annoncé des parcs nationaux ?

Anthony TURPAUD

Baisses successives des budgets, des effectifs, la protection des cœurs de parc reconsidérée pour répondre aux attentes des élus... La loi de réforme des parcs de 2006 n'a-t-elle pas encore fini d'impacter les parcs nationaux et ses personnels ?

Lors des mouvements de grève en 2005, le SNE-FSU avait pourtant été visionnaire en soulevant les points suivants :

– « **L'affaiblissement de la position du directeur du fait de la composition du CA et une part plus importante attribuée au président dans la gestion de l'établissement.** » Avec des Conseils d'administration (CA) composés en majorité d'élus – élus qui ne sont pas toujours adhérents à la charte du Parc et encore moins des protecteurs de l'environnement pour certains – il est évident que la politique des établissements est orientée en fonction des attentes de nos élus locaux. Les conséquences pour les agents ne sont pas neutres. Les missions de développement local augmentent, il se développe une police à deux vitesses, une pour les touristes et l'autre pour les locaux, quand on ne demande pas aux agents de fermer les yeux...

Qu'en sera-t-il du devenir des établissements avec un faible nombre de communes adhérentes et avec un président de CA opposé au Parc ? (cf article sur le Parc de la Vanoise)

– « **Au niveau des moyens** » où sont donc les moyens supplémentaires pour répondre aux nouvelles missions des parcs nationaux ? Si les établissements ont vu leurs moyens augmenter lors de l'élaboration des chartes, la tendance s'est inversée et conduit même à des suppressions de postes. Pourtant, quand on examine les effectifs de notre ministère, le nombre de postes attribués aux parcs nationaux est sensiblement le même depuis quelques années. Ce constat général masque le report d'effectifs vers le nouveau « Parc national des Calanques » au détriment des « vieux » parcs.

Les personnels non titulaires et les détachements sont également devenus des variables d'ajustement des effectifs de nos établissements.

Dans les établissements où de nombreuses communes n'ont pas adhéré à la charte du Parc national, il est devenu difficile de justifier les effectifs et les moyens auprès de notre ministère. Pourtant les missions dans les cœurs de parcs sont inchangées... La protection et la

connaissance des cœurs de parcs nationaux ne seraient-elles plus une priorité ?

Quel avenir pour la faune des parcs nationaux ?

Si on veut les sauver, il n'y a plus qu'à leur apprendre à skier... Au moins ils seront plus difficiles à tirer !!!



Baisse des moyens ne signifie pas baisse des missions. Les missions des postes supprimés sont tout simplement redistribuées. On charge la mule. Une surcharge de travail pour de nombreux personnels combinée à des situations précaires ne fait que renforcer les risques psychosociaux.

Actuellement les parcs nationaux ne savent plus comment assurer toutes leurs missions. Dans certains parcs on s'obstine à vouloir tout faire, mais sans dire comment... Ne peut-on pas craindre de perdre en crédibilité à vouloir continuer à travailler en « mode dégradé » ? Dans d'autres établissements, on choisit les missions à abandonner. Compte tenu de la composition actuelle des CA et de leurs attentes, on peut craindre des arbitrages au détriment des missions de surveillance et de police et des missions de connaissance.

Comment protéger ce qu'on ne connaît pas... On peut très facilement en déduire les conséquences sur les cœurs de parcs nationaux et sur la technicité des agents à long terme.

Les dotations pour les communes sont également revues à la baisse. On se demande bien comment les élus vont réagir quand ils prendront conscience que cette réforme de 2006 ne leur a rien apporté de nouveau.

Pourtant certains directeurs de parcs ont fait de nombreuses promesses pour obtenir quelques

adhésions, parfois au détriment de la protection des cœurs de parc, s'asseyant même confortablement sur les réglementations. C'est ainsi qu'on a pu voir des passe-droits pour des chasseurs en cœur de parc, ou bien un concert de piano (hélicoptère) organisé au bord d'un lac d'altitude pour faire plaisir à un président de parc, etc...

– « **au niveau de l'organisation des services** », les secteurs sont regroupés en de gros services territoriaux. En raison des nouvelles missions des parcs, les directeurs ont jugé que les techniciens de l'environnement n'étaient plus suffisamment compétents pour assurer la direction des services territoriaux. On recrute donc des catégories A (sous contrat ou en détachement) à la tête de ces services. Les anciens chefs de secteur de catégorie B sont mis au placard ou affectés à des missions transversales, quand les postes ne sont pas supprimés lors des départs à la retraite. Les catégories B environnement dans les parcs nationaux se raréfient et la mobilité entre les établissements est de plus en plus difficile. Le regroupement de services a aussi été le prétexte pour ne pas renouveler certains postes. L'épée de Damoclès en perspective pour leur renouvellement, les catégories A en CDD ou en détachement ont d'une certaine façon l'obligation de résultats. Avec des profils souvent plus axés sur le développement local, certaines pressions et clivages peuvent apparaître avec les équipes de terrain dont la préoccupation principale est la préservation du cœur de parc.

Les parcs nationaux ont entamé une longue mutation en 2006. On peut craindre ce qui va émerger de cette transformation. Les parcs nationaux se rapprochent de plus en plus des objectifs et du fonctionnement des parcs naturels régionaux... A l'aube de l'éventuelle création d'une agence française pour la biodiversité (AFB), on se demande bien quelle place sera laissée aux parcs nationaux, alors que Parcs Nationaux de France et l'Atelier Technique des Espaces Naturels y sont intégrés. On annonce que les parcs nationaux garderaient leur « indépendance »... en y étant rattachés. Pourtant, on promeut plus de mutualisation entre les établissements. Nous craignons surtout que les personnels soient impactés. Pourtant l'AFB pourrait être l'occasion de mettre fin à la gestion désastreuse du personnel dans certains établissements et de disposer enfin d'un cadre d'emploi commun pour les personnels non titulaires avec de réelles perspectives d'avancements.

2016 risque d'être une année de bilans et de remises en question pour de nombreux établissements. Nous verrons si les constats faits par nos directeurs rejoignent ceux du SNE-FSU.

En Vanoise, ça va fort, très fort !

Jean-Paul FERBAYRE

Dans les années 2004/2005, en pleine gestation de la loi de 2006, et alors qu'il était de bon ton de se réjouir de « cette formidable avancée pour les parcs nationaux », nous étions quelques-uns à craindre que cette nouvelle loi ne se traduise, au contraire, par une fragilisation des parcs. A cette époque, nous passions pour d'indécrottables ringards figés sur leurs acquis et refusant toute évolution progressiste... ce que nous avons presque fini par croire dans la foulée du plébiscite qui avait accueilli cette loi, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Hélas, dix ans après, c'est avec une sacrée gueule de bois que nous nous réveillons en Vanoise !

Pourtant, ici plus qu'ailleurs, dans ce premier parc national français où cohabitent étroitement espace protégé et usines à skis (euh, pardon, « plus grand domaine skiable du monde », c'est plus présentable...), inutile de sortir de Saint-Cyr pour comprendre que l'application de cette nouvelle loi était un pari intenable.

La sanction est sans appel. Après de longues années de négociations et de tergiversations, durant lesquelles bon nombre d'élus locaux n'ont cessé de faire de la surenchère et d'exercer des pressions de toutes sortes dans le seul but d'affaiblir notre établissement, l'immense majorité des communes (vingt-sept sur vingt-neuf, excusez du peu !) a refusé d'adhérer à une charte pourtant bien peu ambitieuse en matière de protection de la nature.

On ne peut pas dire que le comportement des « grands élus savoyards » dans cette affaire ait été exemplaire. Au mieux ils se sont courageusement abstenus de s'impliquer dans ce projet de territoire et n'ont donné aucune perspective d'avenir à leurs troupes.

Dans les vallées, rares ont été les maires qui se sont attachés au contenu réel de la charte (heureusement, il y en a eu quelques-uns !). Sous l'impulsion de l'Association des Maires de Vanoise, la majorité d'entre eux s'est cantonnée dans une posture de critique systématique. Certains (si, si, nous avons les noms) n'hésitant pas à lancer de véritables campagnes de désinformation à destination de leurs administrés. Au début du processus de rédaction du projet de charte, ils venaient tout juste de contribuer (avec d'autres) à remporter une éclatante victoire en vidant de tout son sens la Directive territoriale d'aménagement (DTA) et il n'était pas question de s'arrêter en si bon chemin et de se laisser ficeler par un parchemin de plus...

Dans cette cacophonie ambiante, la population locale n'a jamais compris les enjeux de cette charte et, avec

une grande sincérité pour certains, l'a même vécue comme une véritable volonté d'annexion de son territoire par le parc national. L'amalgame total fait entre la réglementation propre au parc et la réglementation nationale dont la loi 4 x 4, la liste des espèces protégées, la loi sur l'eau, Natura 2000, les ZNIEFF, etc., etc., lui fait apparaître le Parc de la Vanoise comme l'unique responsable de la politique nationale de protection de la nature.



Un peu d'histoire pour mieux comprendre la situation. Le Parc national de la Vanoise, le « grand jardin des Français » rêvé par Samivel, a vu le jour en 1963 et ce n'est pas un hasard. Dans la foulée du « plan neige » générant la création des plus grandes stations de sports d'hiver des Alpes françaises, il correspondait à une volonté politique de ne pas réduire la Savoie à un simple immense domaine skiable et d'en faire, en même temps, un élément emblématique de la protection de nos montagnes.

Historiquement, notamment à l'époque où les remontées mécaniques et les « stations intégrées » poussaient comme des champignons, le Parc national de la Vanoise s'est construit (et c'est tout à son honneur !) en opposition aux stations de ski. Cela a laissé des traces dans la mémoire collective. La politique de développement des stations a aujourd'hui fortement évolué et elle se recentre davantage sur l'amélioration des équipements existants que sur la conquête de nouveaux territoires vierges. Malgré cela, le rejet de la charte et le refus de voir dans celle-ci une évolution significative en matière de gouvernance territoriale, reviennent à faire payer au Parc de la Vanoise le prix fort de ces périodes de conflit.

La réflexion que me faisait dernièrement un chasseur de la vallée en dit long sur le chemin qu'il reste à parcourir : « Nous, on est tous contre la charte. On en a marre de l'Europe, de l'Etat, de l'environnement, des

règlements, des contraintes, des flics. On sait bien que toute cette histoire, c'est pour agrandir le parc. Alors on se trompe peut-être mais, pour une fois qu'on nous demande notre avis, on dit NON ! Et dans trois ans, ça sera pareil ! »...

C'est pas gagné !

Il va falloir ramer à contre-courant et souquer ferme. Et mieux vaudra être sur un bateau qui ne prend pas l'eau de toute part.

Pour cela et même si nous n'avons malheureusement que peu de prise sur cette perception de notre établissement, il faudra que nous soyons capables de tirer les enseignements de cet échec collectif. Identifier les erreurs que nous avons pu faire et les faiblesses du dispositif mis en place pour susciter des adhésions est le préalable d'un repositionnement fort et crédible pour l'avenir.

Pour l'occasion, si notre ministère de tutelle pouvait s'impliquer activement dans cette phase, cela nous changerait de la stratégie de « l'homme-mort » qu'il a appliquée ces dernières années, en nous laissant monter à peu près seuls au front à la conquête de la charte et en nous abandonnant à poil en rase campagne quand ça a commencé à chauffer.

Mais bon, le budget 2016 calamiteux dont il nous gratifie et les suppressions de postes associées ne vont pas vraiment dans le bon sens.

Le contexte budgétaire tendu de ces dernières années et la course éperdue à la charte dans laquelle nous étions engagés ont conduit à un délitement abyssal de notre établissement ainsi qu'à une dégradation sans précédent de son fonctionnement et du moral de ses troupes.

Je veux parler là de notre fameuse « réorganisation des services », exercice obligé pour tous les parcs nationaux par les temps qui courent. En Vanoise, au terme d'une pseudo-concertation pitoyable, elle a été vendue aux personnels comme une nécessité absolue et une preuve donnée à nos « partenaires territoriaux » de la capacité de notre établissement à se réformer. Regroupement des secteurs et création des indispensables « antennes valléennes » en ont été le fer de lance.

Résultat à peine deux ans après :

– le nombre d'adhésions à la charte est très explicite sur l'intérêt que cette restructuration a suscité chez nos partenaires.

– les indispensables « antennes valléennes », déjà en sous-effectif chronique, sont appelées à disparaître à court terme.

Tout cela en dit long sur le niveau de réflexion qui a présidé à cette restructuration, conduite non seulement au pas de charge mais surtout à contretemps, c'est-à-dire prématurément et en l'absence totale de visibilité sur le territoire d'adhésion (ou plutôt de non-

DOSSIER

adhésion) des communes à la charte.

Les leçons à tirer de ce triste épisode c'est, tout d'abord, en ces périodes de réductions budgétaires drastiques, qu'il est totalement illusoire de vouloir jouer le bon élève et, ensuite, qu'il ne suffit pas de bouger pour montrer qu'on est vivant, à plus forte raison quand le public visé n'en a rien à faire.

La cerise sur le gâteau a été l'élection de notre nouveau président du Conseil d'administration le 11 décembre 2015. Il s'agissait de la dernière séance pour notre directeur qui, on se demande bien pourquoi, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite un peu plus tôt que prévu. Préalablement, l'Association des maires de Vanoise, forte du succès du front du refus à la charte qu'elle avait clairement impulsé, avait établi un plan de bataille bien huilé. Lors de sa dernière assemblée générale pour désigner ses représentants au CA, elle avait déjà bien du mal à faire un peu de la place aux vilains petits canards qui avaient adhéré, à savoir les maires de Pelisse-Nancroix et Saint-Martin-de-Belleville, laissant seulement au second la place prestigieuse de suppléant du premier (comme ça, ça fait qu'une voix...).

Dans l'euphorie du moment, confondant un peu trop vite parc national et parc intercommunal, l'association présentait, pour présider le CA, la candidature du maire de Villaroger (commune non-adhérente) en qui elle plaçait toute sa confiance pour présenter une profession de foi fidèle aux principes qui guidèrent l'Association durant les longues années de négociation sur la charte : on veut le beurre (ne pas adhérer), l'argent du beurre (mais nous aimons le parc et nous voulons continuer à travailler avec lui – bon, je traduis pour ceux qui ne suivraient pas, on veut continuer de bénéficier de son image, de son soutien et éventuellement des trois sous de subvention qu'il pourrait générer – et le sourire de la crémillère (tout ça avec votre bénédiction)...

Fin de l'histoire. On se voit déjà à l'apéro en train de déguster les petits fours, après les applaudissements, les remerciements de circonstance et patin, couffin.... Mais, pas de chance, c'est le matin même que tout déraile avec la candidature surprise du maire de Peisey-Nancroix (commune adhérente).

Enfin pas si inattendue que ça, car elle fait suite à une longue et difficile réflexion durant laquelle les pressions diverses n'ont pas manqué. Le candidat, que toutes ces tractations d'arrière-cuisine commencent à sérieusement énerver, s'estime légitime pour obtenir le soutien d'une majorité des membres du CA et fédérer ainsi bien au-delà des représentants des services de l'État.

Horreur ! Malheur ! Honte au traître !

En séance, ses collègues élus ne font pas dans la

dentelle (candidature illégitime, non démocratique, pilotée par l'Etat, mascarade, etc.), tout y passe.

Première interruption de séance à leur demande puis retour et rebelote sur le même ton.

Le préfet met fin aux « débats » et demande de passer au vote. Comprenant que les carottes sont cuites, accompagnés des représentants du Conseil départemental, les contestataires quittent la salle en refusant de prendre part au vote. Le maire de Peisey-Nancroix est élu à une large majorité. Fin du premier épisode...

C'est un peu comme si, lors des dernières élections régionales, vous quittiez ostensiblement le bureau de vote parce que les candidats ne vous plaisaient pas. Et donc que si vous n'alliez pas voter chaque fois que vous n'étiez pas sûrs de gagner, vous ne voteriez pas souvent...

Évidemment, cet épisode va laisser des traces et les prochains CA risquent de sentir la poudre et d'avoir davantage l'allure d'une guerre de tranchée que d'une aimable discussion...

Tous nos vœux de réussite à notre nouveau et tout jeune président qui semble bien décidé à démontrer, sur le territoire de sa commune, que la charte c'est possible. Nous lui souhaitons de trouver les tortueux chemins du consensus tout en manifestant son attachement au Parc et à ses personnels.

Voilà, nous avons essayé de résumer de longues années de doutes et d'inquiétudes pour les personnels du parc de la Vanoise. Nous entrons dans une nouvelle période qui s'annonce difficile mais qu'il nous appartient, quel que soit le poste que nous occupons, d'aborder avec des yeux neufs. C'est d'abord sur nos propres forces qu'il faudra compter. Se recentrer sur nos valeurs et nos métiers, rester solidaires et retrouver le goût du travail en équipe sont quelques clés. Elles ne sont pas les seules.

Avec un nouveau président du CA et un intérim au long cours pour notre directeur adjoint, dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur courant 2016, le temps est venu de reconstruire une équipe fière de ses métiers et de son Parc. Nous espérons que, ensemble, nous trouverons la voie pour sortir de cette situation délicate, tant en interne qu'en externe.

Nous ne doutons pas que nos nouveaux dirigeants auront toutes les qualités requises pour mener à bien cette entreprise, sans oublier l'équipement indispensable pour répondre aux enjeux du moment, mais, comme disait le poète, « que rigoureusement ma mère m'a interdit de nommer ici » !

Branche Eau et milieux aquatiques : Des primes, déprime...

Yannick POGNARD

Les conséquences de l'ère Patrick Lavarde...

La Cour des comptes avait souligné, dans son rapport sur l'Onema de 2012, quelques irrégularités quant à l'attribution des primes, aux personnels assistants techniques de l'environnement (ATE) et techniciens de l'environnement (TE) notamment. L'arrêt de la Cour des comptes de juin 2015 est venu conforter cette position, allant même à considérer le versement de la prime de mobilité comme infondé.

En fait, l'article 6 du décret n°2001-1273 du 21 décembre 2001 relatif aux primes et indemnités allouées aux fonctionnaires des corps d'agents techniques et techniciens de l'environnement stipule que : " *Lorsqu'ils sont affectés dans les brigades mobiles d'intervention (BMI), les agents techniques et les techniciens de l'environnement commissionnés et assermentés perçoivent une indemnité de mobilité à titre de compensation des sujétions imposées par des déplacements fréquents.*"

Pour rappel Patrick Lavarde (directeur général de l'Onema de 2007 à 2011) a souhaité mettre en place une organisation administrative territoriale différente de celle existant au Conseil supérieur de la pêche. Ainsi, la terminologie de « Brigade » a été supprimée au profit de la terminologie nouvelle de « Service » ou d' « Unité » ; la terminologie de « Police » a été supprimée au profit de la terminologie de « Contrôle des usages », etc. Par voie de conséquence, ont été opérées la suppression des brigades mobiles d'intervention (BMI), la création de délégations inter-régionales, de services départementaux ou inter-départementaux.

Afin de permettre le versement de la prime, le même Patrick Lavarde avait pris des décisions d'établissements venant préciser la liste des entités à assimiler à des brigades mobiles d'interventions, et avait fait entériner ces principes par le conseil d'administration.

Suite à l'arrêt de la Cour des comptes, s'en sont suivies des annulations des décisions précitées, la suppression du versement de la prime de mobilité à compter du mois d'août et des demandes de remboursement des sommes prétendument indues sur les deux dernières années par la direction générale.

Des recours ont été proposés en intersyndicale alors que, dans le même temps, un nouveau décret définissant mieux les choses est paru au journal officiel du 29 décembre 2015. Le versement de la prime, avec effet rétroactif, pourra reprendre dès la mi-janvier 2016.

Un problème similaire de versements de primes indues a été identifié pour une autre catégorie de personnels : les

ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement qui touchent une prime spéciale alors que l'Onema ne fait pas partie des établissements y ouvrant droit. Affaire à suivre, car le lièvre n'a été levé que très récemment !

Les primes de technicité étaient également réparties de manière trop homogène entre les personnels. La direction a donc décidé de gonfler les taux de primes de technicité des quelques techniciens, vraisemblablement selon le critère de missions nationales, et forcément, dans le même temps, pour rester à taux moyen constant, d'en réduire un certain nombre d'autres. Tout ceci bien évidemment, sans aucune transparence !

Primes de service et de rendement des personnels techniques et administratifs (ITA)

L'attribution de la part variable de ces primes continue à reposer sur des règles injustes où, là encore, le principe consiste à dépouiller certains pour en augmenter d'autres. Aucune transparence puisque la méthode repose sur une subjectivité forte qu'induit l'application de bonus ou malus rarement argumentés. Notre opposition est manifeste, mais la direction fait la sourde oreille depuis plusieurs années.

Concours interne de technicien de l'environnement

Le concours interne pour l'accession au grade de technicien de l'environnement a vu un taux de réussite nul pour les personnels de l'Onema. La faute à des épreuves écrites de spécialité inadaptées, formulées par des personnes éloignées de la réalité.

Le SNE-FSU fera le nécessaire pour que les prochains sujets soient élaborés par des collègues d'agents du grade concerné, ayant une expérience professionnelle des différents types de postes sur lesquels seront amenés à évoluer les futurs techniciens.

Du mieux pour l'avenir avec l'arrivée d'un nouveau directeur général ?

Paul Michelet a été nommé directeur général de l'Onema début novembre 2015, en remplacement d'Elizabeth Dupont-Kerlan. Auparavant directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, il a intégré l'équipe de préfiguration de l'agence française pour la biodiversité au cours de l'année 2015.

Rencontré le 6 janvier en intersyndicale Onema, les échanges ont pris une toute autre forme qu'avec ses prédécesseurs. C'est seul qu'il s'est présenté devant les organisations syndicales et n'a pas manié la langue de bois outre mesure. Ses déclarations sur l'importance de la connaissance du terrain qu'il était nécessaire d'entretenir à l'Onema ont été unanimement appréciées. A l'appui de cette déclaration, il a esquissé un gel fonctionnel de la cartographie des effectifs ! Peut-être ne sont-ce que des mots mais, jusque-là, aucun directeur n'avait été capable de les formuler...

Branche Service de l'Etat : Les nouvelles régions sont là, mais tout reste à faire !

Bruno DESJARDINS

Depuis le 1er janvier de cette année, les nouvelles régions existent. Malgré nous, mais elles existent. Les DREAL ont été officiellement fusionnées au 1er janvier, créant des entités parfois monstrueuses et totalement « ubuesques » (selon le mot d'un directeur fraîchement nommé), en particulier dans les régions à trois. En région ACAL (Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine) par exemple, les participants aux groupes de travail internes, qui se réunissent à marche forcée pour préparer l'organisation mise en place au 1er juillet, se rendent compte de la difficulté : les salles de visio-conférence sont réservées pour les deux mois à venir, les journées de travail en présentiel ne peuvent dépasser trois ou quatre heures, le reste de la journée étant dévolu aux quatre heures de déplacement, en voiture la plupart du temps ! Encore une couleuvre à avaler sur l'exemplarité du ministère dans son bilan carbone !

Au-delà des problèmes matériels, les groupes de travail fonctionnent mal : ils demandent à la hiérarchie intermédiaire de réfléchir à l'organisation à mettre en place, alors même que ces agents savent déjà que leur poste est supprimé ou déclassé, avec pertes de compétences et de missions ! Conclusion : ces « petits chefs » (aucune connotation négative dans ce terme) ont pour seul objectif, dans ces groupes de travail, de récupérer quelques missions ou compétences intéressantes pour eux et pour leur carrière... On peut comprendre cette réaction, mais est-on sûr que cela aboutisse à une organisation optimale ?

Les impacts sur les agents

Les organisations qui se mettent en place doivent tout faire pour minimiser les impacts sur les personnels. Pour cela, il faut de réelles expertises en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et pas une analyse comptable des réorganisations faites par ceux qui les mettent en place. C'est l'enjeu des nombreux débats en cours dans les CHSCT, et ce n'est pas gagné partout !

La préservation des compétences et des motivations des agents doit être une priorité avant d'envisager d'hypothétiques gains de productivité ou économies d'échelle.

Nous devons être vigilants sur l'application de l'instruction du 23 novembre sur le pré-positionnement en DREAL, dans toutes les DREAL ! Les situations juridiques doivent être fortement consolidées, comme sur le travail en « site distant » pour lequel la solution à mettre en œuvre est un arrêté d'affectation qui entérine durablement la résidence administrative de l'agent sur ce site distant et un arrêté d'organisation qui reconnaisse l'implantation multi-sites.

L'action sociale en DREAL

L'action sociale doit aussi être préservée. Sur ce point, notre demande est claire : nous souhaitons le maintien des CLAS sur les périmètres des anciennes régions ; sans résoudre toutes les situations, cela évitera au moins de supprimer encore un filet de protection pour les agents. L'action sociale est plus efficace quand elle est de proximité. La coordination budgétaire globale n'implique pas la disparition des services de proximité.

La défense des services publics de proximité

Que ce soit pour les agents ou pour le service rendu aux citoyens administrés, nous défendons, avec la FSU, le maintien de services publics de proximité qui, dans un contexte d'austérité budgétaire, est menacé. Une présence partout de l'Etat et de ses missions est en effet indispensable pour ne pas renforcer une fracture territoriale déjà marquée. Si les projets actuels sont maintenus, une ville comme Châlons risque de subir un plan social de grande ampleur. La FSU défend l'égalité d'accès et de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire et revendique une politique qui assure les principes d'égalité, de justice et de solidarité. Moins de proximité, c'est plus d'inégalités et aussi moins de gratuité.



Branche Milieux et Faune Sauvage : Retour sur l'action des personnels de l'environnement

Jean-Marc MARSOLLIER

Depuis septembre 2015, l'intersyndicale environnement (ISE) rassemblant la CGT, la FSU, FO, l'UNSA et Solidaires a repris le flambeau des revendications de 2011 pour les personnels de l'environnement, afin de faire avancer les revendications en cours. Tout au long de l'automne nous avons diffusé des tracts qui vous ont informés de l'état d'avancement des négociations avec le MEDDE et les établissements publics.

Dans le cadre des actions prévues par l'intersyndicale, un préavis de grève avait été déposé pour le 24 novembre. Les événements survenus à Paris nous ont amené à annuler toutes les actions sur le terrain jusqu'à la fin novembre. Le 18 décembre se tenait à Paris, avenue de Wagram, le conseil



d'administration de l'ONCFS. Une délégation d'une vingtaine de personnels de l'ONCFS et de l'ONEMA a investi la salle du conseil et, après une déclaration de l'intersyndicale, il a été demandé un entretien avec M. MITTEAU, Commissaire du gouvernement et Directeur de l'eau et de la biodiversité. En séance les organisations syndicales ont obtenu une énième motion de soutien du Conseil d'administration de l'ONCFS (votée à l'unanimité moins les quatre abstentions classiques des représentants du gouvernement), la promesse d'un soutien écrit du Président du conseil d'administration adressé à la ministre, le portage des revendications des personnels de l'environnement au cabinet de la ministre ainsi que l'engagement à la tenue d'une réunion avec le cabinet de la ministre le plus tôt possible. Il aura fallu deux heures d'appels téléphoniques pour obtenir cette audience avec le cabinet ! À la suite de quoi, la délégation du personnel a quitté le conseil d'administration de l'ONCFS. Le 18 décembre, l'intersyndicale était reçue au Cabinet du MEDDE en présence de M. MOURLON, conseiller social au cabinet, de M. BOUVIER, conseiller eau et biodiversité, du

...Les personnels de
l'Environnement sont
exaspérés par le manque
de considération de leur
tutelle...

DGALN, du secrétaire général et de la directrice des ressources humaines du MEDDE et des directeurs des ressources humaines de l'ONCFS et de l'ONEMA. L'ISE a repris la plateforme revendicative et a présenté chaque point afin que l'administration apporte des réponses. Les réponses apportées par M. MOURLON sont restées



insatisfaisantes, ne reprenant que des déclarations précédemment faites (voir le tract de l'ISE du 15 décembre 2015). L'entrevue n'a pas permis d'avancer et s'est terminée avec une déclaration de mouvement de grève pour le 4 février.

Depuis janvier 2016, l'ISE se consacre à la préparation des actions futures et, entre autre, à la grève du 4 février prochain avec des manifestations dans quatre villes, PARIS, NANTES, LYON et MONTPELLIER.

La poursuite du mouvement et du rapport de force avec l'administration, pour obtenir la reconnaissance de nos métiers et des avancés sociales qui sont actuellement très en deçà de la moyenne des corps du MEDDE, sera en rapport direct avec la mobilisation des personnels.

Pour les vœux 2016, l'intersyndicale s'est fendue d'une carte postale à Ségolène ROYAL.

Une série de tracts à thèmes furent envoyés dans tous les services :

> JE SUIS AGENT CONTRACTUEL d'un établissement public de l'environnement... et je n'entrevois aucune perspective...

Contractuels : Nous attendons l'amélioration de carrières par le nouveau statut, la déprécarisation par des CDIisation, et l'ouverture d'un droit à titularisation à de bonnes conditions par un décret particulier.

Réponse : depuis la réunion interministérielle du 24 septembre dernier, qui a donné un accord de principe au quasi-statut, nous prenons du retard pour préciser des projets à vous soumettre après les fiches de cet été, car le guichet unique Fonction publique /Budget ne répond pas vite... L'objectif est d'aboutir, avec des textes pour l'été 2016...

AGIR POUR LE SNE

> JE SUIS AGENT FONCTIONNAIRE en détachement sur contrat dans un établissement public de l'environnement... et je suis doublement pénalisé...

> JE SUIS ATE et TE et, depuis de nombreuses années, je ne vois arriver aucune revalorisation catégorielle

> QU'EST-CE QUE LE «NES»? nouvel espace statutaire de la catégorie B

> LE 4 FEVRIER 2016 tous en grève et dans l'action

Les injustices persistent, les régressions se succèdent et la situation des personnels n'a jamais été aussi préoccupante.

> Diminution de rémunération pour certains agents notamment du niveau des primes (demain à qui le tour ?) ;

> Aucune évolution statutaire et catégorielle depuis de nombreuses années, les personnels se retrouvant ainsi en réel décalage entre leur niveau élevé de compétence et de qualification et leur catégorie d'emploi actuelle ;

> Augmentation de la précarité des personnels non titulaires par absence de concrétisation d'un quasi-statut respectueux et ambitieux ;

> Climat de travail délétère où l'on demande toujours plus aux agents, sans perspective pour eux et pour leur métier, avec toujours moins de reconnaissance et de moyens ;

> Absence de recrutement dans les établissements et diminution constante des effectifs, dégradant ainsi les conditions de travail et portant atteinte aux missions ;

> Traitement indemnitaire inéquitable pour des fonctions similaires entre établissements.

> Mutualisations tous azimuts avec les risques qu'elles présentent pour les agents et les missions, que ce soit dans la future AFB ou en dehors



Lettre
du Père Noël
à madame la Ministre

Ministère de l'Ecologie,
du Développement Durable
et de l'Energie

246, boulevard Saint-Germain

75007 PARIS



INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT
Espèce menacée
L'Environnement ça se défend !

Chère Ségolène,

Cette année encore, j'ai reçu de nombreux courriers de la part de vos personnels du ministère de l'Ecologie.

Quelques-uns, envoyés par des agents chargés de la gestion et de la préservation de la faune, de la flore de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que des espaces naturels, m'ont particulièrement touché.

Vous savez ma chère Ségolène comme je suis très attaché à la préservation de la biodiversité et aux espaces sauvages.

Je compte sur vous pour faire en sorte que ces agents aient enfin une réelle reconnaissance professionnelle en 2016.

Sans eux, le sens que vous donnez à votre action pour la préservation de la planète perdra toute sa force.



La biodiversité
représente la diversité
des êtres vivants
et des écosystèmes :
La faune et la flore,
sauvages et domestiques,
les bactéries, les gènes.

**Le patrimoine
naturel
de la France :**

Montagnes, forêts,
zones humides,
campagnes,
cours d'eau et
plans d'eau,
littoral et mer...

Ce patrimoine varié,
extrêmement riche,
est menacé car soumis
à de fortes pressions.

**Quel environnement
souhaitez-vous
pour demain ?**

**Les 5 principales
causes de disparition
de la biodiversité :**

dégradation des milieux
naturels, surexploitation
des ressources
naturelles, pollutions,
introduction d'espèces
envahissantes et
changement climatique.



**POUR ETRE ENTENDUS,
NOUS DEVRONS TOUS
ETRE EN GREVE
LE 4 FEVRIER 2016**

Adieu à la Croissance, Bien vivre dans un monde solidaire

de Jean GADREY,
éd. Les petits matins / Alternatives Economiques, 3^{ème} édition
augmentée (1^{ère} édition en 2010), 2015, 215 p.

Jean-Pierre MASSON

La croissance : un remède à tous les maux !

JEAN GADREY

ADIEU À LA CROISSANCE

BIEN VIVRE
DANS UN MONDE SOLIDAIRE

Troisième édition augmentée

Alternatives
Economiques

{ Les Petits matins }

Tel est le discours martelé par nos dirigeants et les consultants qui phagocytent les émissions sur les médias de grande audience.

La croissance pour réduire le chômage, pour financer les retraites, pour rembourser la dette publique, pour résorber la pauvreté plus les inégalités plus la faim dans le monde et même... surmonter la crise écologique.

Eh oui c'est la dernière trouvaille : la fameuse « croissance verte » !

Mais mais mais...

Et si la croissance n'était pas la solution mais le problème?

En bon enseignant et artisan de l'éducation populaire, Jean Gadrey pose le problème en termes simples et accessibles aux non-économistes :

« la croissance est un concept attaché à un monde en voie de dépérissement, et sa poursuite obsessionnelle nous prépare des lendemains qui déchantent. Mais des voies alternatives crédibles sont à portée de main.

Le culte de la croissance fait l'impasse sur les enjeux sociétaux : toujours plus de quoi, pour qui, avec quelles conséquences ? (...) Peut-on imaginer un monde bien meilleur parce que débarrassé de ce culte, une « prospérité sans croissance », en tout cas dans les pays "riches" (au sens usuel de la richesse économique) ?

Peut-on aller vers un plein-emploi de qualité et garantir une bonne protection sociale sans croissance ? »

Réponses : oui, oui et encore oui et même dans les pays dits « pauvres ». Le tout en arrêtant le gaspillage criminel des ressources naturelles et en prenant le virage nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique.

Vaste programme, et tellement motivant pour tous les militants des droits sociaux et de la nature (de plus en plus convergents).

Le slogan du mouvement Alternatiba « changeons le système, pas le climat » prend tout son sens à la lecture de cet ouvrage didactique.

Dans la première partie il est expliqué pourquoi il faut dire adieu à la croissance (au moins dans les pays riches, dans un premier temps).

« Et le faire sans regret, car la fin de la croissance ce n'est pas la fin du progrès social, de l'innovation ni même du développement économique ! (...) Car l'emploi est davantage menacé par le productivisme que par une trajectoire visant la soutenabilité écologique et sociale. »

Au terme de prospérité, nous associons toujours celui d'abondance. Ce ne serait donc qu'une histoire de quantité ? Jean Gadrey rétablit le sens initial du terme : il vient du latin spero (s'attendre à) et pro (en avant) : « faire en sorte que les choses aillent bien, ou mieux, au fil du temps, sans connotation d'abondance matérielle. »

L'auteur rappelle que la fin de la croissance – qui lui semble inéluctable – sera une catastrophe pour l'humanité si l'on reste dans la logique productiviste. Le système capitaliste que nous connaissons (subissons ?) n'est donc pas le seul système économique à être remis en cause – n'en déplaît à certains marxistes.

Dans la deuxième partie sont développées des idées et présentés des scénarios pour sortir de cette logique. L'auteur insiste sur la condition nécessaire que doivent intégrer ces scénarios : la forte réduction des inégalités sociales dans le monde et dans chaque pays (troisième partie). Ce n'est pas toujours le cas : « il est quand même curieux que certains qui mettent en avant l'équité entre les générations fassent passer au second rang la pauvreté et les inégalités dans le monde d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'équité au présent. »

Il est évident que le capitalisme financier et actionnarial – dont le sport préféré est l'évasion fiscale – ne pourra que nous enfoncer dans une crise « durable » dont nous ne mesurons pas encore l'ampleur. La quatrième partie pose, entre autres, la question « peut-on s'en sortir, dans le cadre d'un capitalisme réformé » ? Le lecteur qui en est convaincu pourra étudier à la loupe les neuf « caractéristiques structurelles du capitalisme qui font douter de sa capacité à sortir de la zone des tempêtes à répétition » (la ou plutôt les crises).

Quelques témoignages et expériences viennent en appui de toutes ces thèses.

L'ensemble est très bien construit et convainquant, pourtant il faudrait envisager – dans une édition future ? – d'étoffer le propos avec plus de références

d'expériences alternatives, innovantes et prometteuses. Prometteuses, vraiment ? Oui, surtout si on se rend compte que les puissants de ce monde ne sont que des colosses aux pieds d'argile.

Le chapitre de conclusion « scénarios redoutables, scénarios désirables » donne des raisons d'espérer et d'agir : « la crise, si douloureuse soit-elle pour beaucoup, attire l'attention sur ces idées et ces alternatives. Il n'existe pas d'autre issue que l'action collective coordonnée de toutes ces composantes de la société civile mondiale, qui placent au premier plan, du local à l'international, la solidarité et la justice, la démocratie et le souci de la préservation des multiples patrimoines naturels et sociaux d'une bonne société. Cela fait beaucoup de monde et beaucoup de forces militantes, et il faut encourager partout leur... CROISSANCE et leur convergence. »

L'auteur cite cette réflexion de Susan George, présidente d'honneur d'Attac, au sujet des mouvements et citoyens alternatifs :

« nous avons le nombre, nous avons aussi l'imagination, les idées et les propositions rationnelles ainsi que les compétences scientifiques ; nous appartenons à une multitude bigarrée d'organisations formelles ou informelles qui luttent pour changer les choses... (...) ce qui nous manque, c'est l'unité et l'organisation de l'adversaire et, trop souvent, la conscience de notre puissance potentielle. »

Jean Gadrey est économiste, professeur émérite à l'université de Lille-1.

Membre du conseil scientifique d'Attac, il a publié « Les nouveaux Indicateurs de richesse » (2007) et « En finir avec les inégalités » (2006).

Il collabore régulièrement au magazine Alternatives Economiques et à l'hebdomadaire Politis.

On retrouvera de nombreux textes de Jean Gadrey sur le site de la revue Alternatives Economiques : <https://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey> et en particulier :

– les cinq articles « on peut créer des millions d'emplois utiles dans une perspective durable »

– « "one million climate jobs" un rapport super écolo de syndicalistes britanniques »

tous écrits en novembre-décembre 2014.

Mais il y en a tellement d'autres, sur tous les sujets de société ! Lisez Jean Gadrey, vous apprécierez son style emprunt de lucidité, simplicité et humilité.



Vie professionnelle, vie à la retraite, délicat passage de l'un à l'autre : dans le numéro 44, Arlette Pélissier lançait une invitation à témoigner dans cette rubrique (arlettepelissier@gmail.com).

Merci à mon cher syndicat de me donner l'occasion de jeter un coup d'œil panoramique, du lointain de mon passé à ce que j'imagine à venir...

Ma vision du monde a été déterminée par l'état du monde post GMII et plus personnellement par des parents d'origine et de culture différentes, et aussi par une enfance un pied en ville, l'autre aux champs.

Ma « carrière professionnelle » fut une suite de changements de métier tous les dix ans environ, du feu (métallurgie, énergie) à l'air et l'eau (environnement), la parole (langues, symboles). L'eau ? C'était plutôt pour les loisirs : eau douce et bien froide des lacs de montagne et des torrents.

Merci à l'ADEME qui vous permet de changer de région et de secteur d'activité tout en servant le bien commun... et qui m'a financé un an de congé-formation (mastère de management de l'environnement).

Et la RETRAITE dans tout ça ?

En 2007 retour à Lyon pour me rapprocher de ma mère (Alzheimer) et de mes petits-enfants (en Suisse)... et fin 2015 retour à Montpellier.

Ce que j'apprécie ? L'autonomie de l'emploi de mon temps bien-sûr et surtout la réduction du stress (je le hais). Je m'étais promis de dormir quand j'ai sommeil, de regarder par la fenêtre et de profiter des dernières « brouettes », ces trains à petite vitesse qui s'arrêtent partout : demandez votre billet au contrôleur... foin d'internet !

Pas de rupture sur le fond : apprendre, connaître, agir, mais une nouvelle liberté d'esprit réjouissante !

Je soigne de vieilles frustrations de lectrice, pas seulement pour caresser le velours du papier et le relief des mots, mais aussi approfondir, chercher le sens, le partager.

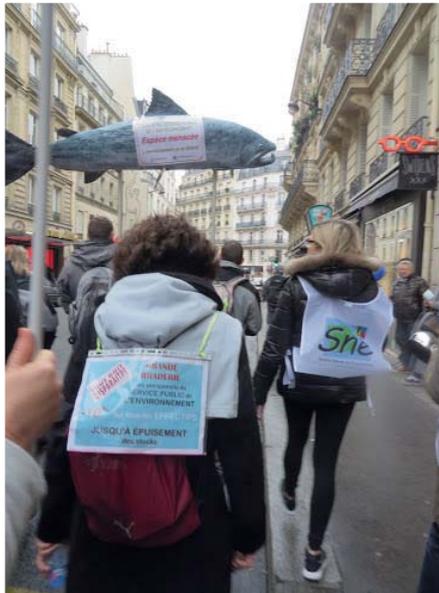
Et avec l'âge vient le souci de transmettre : aux enfants que l'on a faits et à ceux qui vous ont choisi, vos petits-enfants et ceux des autres, et collectivement dans ces assocés où l'on ajoute son grain de sel à l'action citoyenne... avec l'embarras du choix !

Aussi, faire vivre la mémoire des morts sans sépulture, hier dans les camps, aujourd'hui sous la mer. Réclamer une place digne pour chacun(e)s des vivant(e)s.

Pour tenir la route, défier l'épouvantail de l'Alzheimer : cultiver sa mémoire active. Pour moi, c'est l'hébreu et la botanique... double bonheur !

Enfin, la quête de l'oiseau rare, celui qui se tait : le silence... le respirer, me laisser habiter... jusqu'à ce que s'évanouisse le temps.

Catherine BORGIDA



GREVE DU 4 FEVRIER

60 % de grévistes
chez les personnels de l'environnement
Chiffre historique qui montre
la détermination des agents !

LE MINISTERE VA-T-IL ENFIN NOUS ENTENDRE ?

Site internet du SNE : NOUVEAU EN 2016 !

Le site internet du SNE adopte un nouveau look en 2016 ! Tout en conservant la richesse et la diversité de la documentation disponible sur le site, la présentation est améliorée afin de faciliter la lecture et l'accès à l'information : menu déroulant, nom plus explicite des rubriques, fond coloré moins éblouissant ...

Le menu principal permet d'accéder notamment :

- aux documents des branches du syndicat (Services de l'État, Agences de l'eau et ONEMA, ONCF, Parcs nationaux et espaces protégés, ADEME et autres structures de droit privé)
- aux informations concernant les agents, leurs carrières et les rémunérations
- aux dossiers thématiques : agence française de la biodiversité,

réorganisation territoriale, Comités techniques, action sociale, action juridique, droits des agents, retraites, formations ...

- à nos publications (flash-Infos, Synergie-environnement, communiqués de presse)

La page d'accueil permet également de présenter les actualités phares du moment « à la Une » et l'ensemble des dernières mises à jour du site internet, ainsi que les dernières news du site général de la FSU.

Des nouvelles fonctionnalités à venir

D'un point de vue technique, le site est réalisé à l'aide d'un logiciel libre de gestion de contenu (SPIP). C'est ce même logiciel qui a été utilisé par notre ministère pour le

développement de ses sites internet. Les informaticiens lui ont rajouté des plugins (GISEH) qui permettent le rajout de fonctions supplémentaires et des facilités de mise en page des articles et des rubriques. Le site internet du SNE dispose désormais également de ces nouvelles fonctionnalités qui vont être mises en place progressivement : agendas partagés, extranets à accès restreint, articles avec commentaires, forum de discussion, articles-pétition, reportages-photos, vidéos, espaces collaboratifs...

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations sur le site internet pour nous aider à l'améliorer, sur la forme ou sur le contenu, à l'adresse suivante : webmaster@snefsu.org

Rendez-vous sur snefsu.org !

Sne Syndicat National de l'Environnement - FSU

Accueil Branches professionnelles Carrières et rémunération Dossiers thématiques Publications Rejoignez-nous !

Recherche

>> Rechercher

SNE-FSU, de l'environnement

Textes fondateurs
Contacts au SNE
Espace adhérent
Tome 1 du livre sur l'histoire du SNE

Actualités FSU

Bruno Cautrès-le 18/01/2016
Un congrès tourné vers l'avenir-le 18/01/2016
Condamnation des 8 syndicalistes de Goodyear : indigne et inacceptable !-le 13/01/2016
Fonction publique, Collège... Des changements de cap s'imposent !-le 13/01/2016
Cahier contributions n°2-le 12/01/2016
Agression antisémite d'un enseignant à Marseille-le 12/01/2016
Nous n'oublions pas et restons déterminés à faire vivre la démocratie...-le

vous souhaitez une bonne et heureuse année 2016

Avec de belles perspectives à la fois pour vos projets professionnels, de gestion de la biodiversité, de l'eau, des espaces naturels et de lutte contre le changement climatique et, pour la reconnaissance de vos métiers.

En il nous faudra du souffle !

CHS-CT ministériel du 15 décembre 2015
Lire le [compte-rendu du CHS-CT](#) des MEDDE et MLETR du 15 décembre 2015
publié le mercredi 23 décembre 2015

Réforme territoriale en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
Face à la mise en place de cette fusion imposée, la FSU défendra les conditions de travail et de rémunération des personnels et le maintien d'un service public de qualité et de proximité pour les usagers [...]
publié le mardi 15 décembre 2015

Blocage du CA de l'ONCFS : Les personnels exigent des actes !
Malgré les pressions exercées sur des personnes et la trahison de la CGC à la veille de cette action, le Conseil d'Administration de l'ONCFS du 11 décembre 2015 a été envahi par les personnels.

Liens syndicaux

Actualités FSU
Snuitam FSU
Institut de Recherches FSU
SNE - Police Territoriale de l'Environnement
SNE section ADEME
SNE page facebook

Liens institutionnels

Ministère de l'Ecologie
Assemblée nationale
Service public
Le Sénat
Ministère des territoires